



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an **deux mil vingt cinq, le trente avril**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **de SAINT JEAN DU FALGA**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri BENABENT**.

Étaient présents : M. Henri BENABENT, Mme Marilyne AUGERY, Mme Rolande LESTRADE, Mme Nadine ABENIA, Mme Claudine BERNARD, M. Christophe AVENARD, M. Frédéric RAGNÉ, Mme Valérie ESPY, M. Emmanuel MARTINEZ, Mme Catherine ZELMATI, M. Guy DECOUIGNY, M. Jacques MIRABAIL.

Étaient absents excusés : M. Michel DOUSSAT.

Étaient absents non excusés : Mme Elise PIC, Mme Muriel VIDAL, M. Mohamed EL YAKOUBI.

Procurations : M. Michel DOUSSAT en faveur de M. Henri BENABENT.

Secrétaire : Mme Catherine ZELMATI.

Conseil municipal exceptionnel, Monsieur le Maire ayant dû s'absenter, c'est Mr BENABENT qui présidera le conseil municipal

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :
Ce document n'appelant pas d'observations, il est approuvé à l'unanimité.

1. Signature du marché à procédure (MAPA) concernant la construction d'une halle à vocation sociale, culturelle et associative :

Un marché à procédure adapté concernant la construction d'une halle à vocation sociale, culturelle et associative a été lancé en date du 11/02/2025.

Mr BENABENT indique qu'il y a eu quatre ou cinq entreprises par lot et plus d'une centaine de retrait de l'appel d'offre pour la construction de cette halle à vocation sociale, culturelle et associative.

- o Considérant que par la délibération n°MA-DEL-2020-015 en date du 30 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 214 000 € HT (article L.2122-22 alinéa 4 du CGCT).
- o Considérant que le montant est supérieur au montant délégué par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire, une délibération est nécessaire afin de l'autoriser à signer ce marché.
- o Le marché à procédure adapté concernant la construction d'une halle à vocation sociale, culturelle et associative est composé de 5 lots.
- o Suite au dépouillement et à l'analyse des offres par la commission marché en date du 10 avril 2025, les entreprises ci-dessous ont présentés les offres économiquement et techniquement les plus avantageuses avec des candidatures conformes au cahier des charges.
- o Vu le Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
- o Vu le Code de la Commande Publique ;
- o Vu le rapport de la commission marché en date du 10 avril 2025 ;

Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

	Nom de l'entreprise	Montant de l'offre HT	Montant de l'offre TTC
Lot 01 – Gros Œuvre	EIFFAGE	33 688,28	40 425,94
Lot 02 – Charpente, Couverture, Zinguerie	SAS SAMEC	117 589,00	141 106,80
Lot 03 - Menuiserie	SARL BARRAU ET FILS	111 532,48	134 638,98
Lot 04 – Electricité	EGA	7 596,10	9 115,32
Lot 05 - VRD	COLAS	57978,90	69 574,68
		328 384,76	394 061,72

Le Conseil Municipal,
 Ouï l'exposé du rapporteur,
 Après en avoir délibéré,
 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec les entreprises proposées.
 Les travaux devraient commencer fin juin, début juillet et se terminer fin novembre.

Adopté à l'unanimité

2. Demande de subventions pour financer la construction d'une halle à vocation culturelle, sociale et associative

Cette délibération annule et remplace la délibération MA-DEL-2024-054

- o Pour financer la construction d'une halle à vocation culturelle, sociale et associative, la commune a la possibilité de solliciter des financements auprès de :
 - o L'Etat au titre de la DETR 2025 à hauteur de 32,43 %,
 - o Du Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre d'un dispositif sectoriel associatif et culturel : équipement structurant à hauteur de 19,47 %
 - o Du Conseil Régional à hauteur de 19,47 %,
 - o De la CCPAP par fonds de concours prioritaire à rayonnement intercommunal.

L'estimation des travaux a été évaluée à 462 562,50 € HT.

L'ordre de priorité de ce dossier pour l'année 2025 est numéro 1.

Il convient de délibérer pour solliciter un accompagnement financier suivant le tableau suivant :

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE A VOCATION CULTURELLE, SOCIALE ET ASSOCIATIVE SUR LA
 COMMUNE DE SAINT-JEAN DU FALGA
 PLAN DE FINANCEMENT
 Commune de Saint-Jean du Falga**

DEPENSES HT			RECETTES HT			
Nature	Coût	%	Partenaire	Montant	%	situation
Maîtrise d'œuvre	34 200,00	7,39	Etat DETR 2025	150 000,00	32,43	En cours
Marché de travaux et travaux complémentaires	413 559,76	89,4	Département dispositif sectoriel	90 060,92	19,47	En cours
Relevé topographique géomètre	1 562,00	0,36	Région	90 062,92	19,47	En cours
Etude de sol	1 966,80	0,42	CCPAP	39 924,16	8,63	En cours
Bureau de contrôle	6 820,00	1,47				
Mobilier	4 443,94	0,96				
			Autofinancement	92 512,50	20	
	462 562,50	100		462 560,50	100	

Le conseil municipal,
 Ouï l'exposé du rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter un accompagnement financier comme le tableau indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

3. Dépose liée Esthétique BT s/P1 Joucla – 2^{ème} tranche : validation des travaux réalisés par le SDE 09 sur les réseaux électriques

Monsieur BENABENT expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux sur le réseau électrique doivent être réalisés : dépose liée Esthétique BT s/P1 Joucla – 2^{ème} trimestre.

Ces travaux relèvent du SDE 09, à qui la commune a demandé une estimation de ces travaux.

Le SDE 09 a communiqué le montant estimé des travaux qui s'élève à 12 000,00 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE comprise.

Compte tenu du reversement de la TICFE communale au SDE 09, le Syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune.
Toutefois, la commune doit confirmer sa demande de réalisation de ces travaux, et doit s'engager à réserver un lieu pour entreposer les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux et indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement. A défaut, la commune prendra à son compte la mise en décharge.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Demande au SDE la réalisation des travaux de dépose liée Esthétique BT s/P1 Joucla – 2^{ème} tranche.
- Prend acte du plan de financement de ces travaux proposé par le SDE 09.
- S'engage à communiquer et mettre à disposition les lieux nécessaires à l'entrepôt du matériel et des matériaux durant la durée des travaux.

Adopté à l'unanimité

4. Vente de trois terrains cadastrés section ZA0036 – ZA 0040 – ZA 0041 chemin des Graousses

- Vu les articles L.2121-29 du CGCT,
- Vu les articles L.2241-1 et suivant du CGCT précisant que le conseil municipal sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,
 - Considérant que ce bien est classé zone agricole et n'est d'aucune utilité pour la commune,
 - Considérant l'avis des domaines en date du 03/04/2025,
 - Monsieur le Maire propose la vente de trois terrains cadastrés :
 - ZA0036 situé chemin des Graousses, d'une superficie de 9 217 m²,
 - ZA0040 situé chemin des Graousses, d'une superficie de 9 017 m²
 - ZA0041 situé chemin des Graousses, d'une superficie de 1 903 m²,

Soit pour un montant total de 37 000€.

Il est demandé à l'assemblée de délibérer pour approuver cette vente, sachant que tous les frais sont à la charge du preneur.

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- Approuve la vente des trois terrains cadastrés section ZA n°0036, ZA n°0040, ZA n°0041, sis chemin des Graousses à SAINT-JEAN DU FALGA, d'une superficie de 20 137 m² au prix de 37 000 € à l'entreprise « Les Cerisiers Ariégeois » gérée par Monsieur DELAURIE demeurant Chemin du Gasc à LA TOUR DU CRIEU 09100, sachant que tous les frais sont à la charge du preneur.

Adopté à l'unanimité

5. Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Saint-Jean du Falga au titre de l'exercice 2025

Mr AVENARD explique que cette subvention est attribuée car elle n'a pas été donnée les deux années précédentes. Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint-Jean du Falga est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune.

Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale.

Les administrés de la commune sont conseillés et orientés vers les partenaires locaux.

Il se mobilise spécifiquement dans la lutte contre l'exclusion (aide alimentaire) et soutien au logement (notamment des personnes âgées et familles en difficultés).

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et de développer sa politique d'action sociale sur la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement pour un montant de 10 000 €, au titre de l'exercice 2025.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la subvention au CCAS a été inscrite au budget 2025,
- Le conseil municipal,
- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- APPROUVE l'attribution d'une subvention au CCAS d'un montant de 10 000 € pour l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité

6. Informations diverses

- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) pour information est présenté par Monsieur RAGNE qui explique que le Plan Communal de Sauvegarde est disponible à la lecture dans le bureau du Maire et celui de la DGS, pour tous les administrés.
- Point urbanisme pour information présenté par Monsieur BENABENT.

Fin de séance : 19 h 00

Henri BENABENT, Adjoint au Maire



Catherine ZELMATI, Secrétaire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 AVRIL 2025

Liste des délibérations

N° Délibérations	Objets	Résultats votes
MA-DEL-2025-028	SIGNATURE DU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTE (MAPA) CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE A VOCATION SOCIALE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2025-029	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR FINANCER LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE A VOCATION CULTURELLE SOCIALE ET ASSOCIATIVE	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2025-030	DEPOSE LIEE ESTHETIQUE BT S/P1 JOUCLA – 2 ^{ème} TRANCHE : VALIDATION DES TRAVAUX REALISES PAR LE SDE09 SUR LES RESEAUX ELECTRIQUES	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2025-031	VENTE DE TROIS TERRAINS CADASTRES SECTION ZA0036 – ZA0040 – ZA0041 CHEMIN DES GRAOUSSES	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2025-032	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU FALGA AU TITRE DE L'EXERCICE 2025	Adopté à l'unanimité